

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte Scolaire de l'École l'Envolée Inc.		Date d'inspection Le 24 mars 2026	
Nom de l'établissement Halte scolaire de l'École l'Envolée Inc.		Numéro de permis 2009905	
Adresse 135 rue de l'École Shippagan NB E8S 1V5		Numéro de téléphone (506) 336-3024	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 25	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La visite de l'établissement a été effectuée en après-midi dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté. À la suite de vérification de 4 dossiers des employés contiennent les vérifications et les documentations requises.

Tous les dossiers et documents administratifs exigés sont maintenus sur les lieux de l'établissement ou une demande d'exemption a été faite conformément à la réglementation.

À mon arrivé, les enfants sont arrivés calmement, ils se lavent les mains et s'assoient doucement pour leur collation dans leur boîte à dîner.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 24 mars 2026

Date

original signé par
Karine Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"